

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00656

Numéro SIREN : 337 848 378

Nom ou dénomination : CMalia

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt 62

SAS CMALIA

51 Rue Pierre Loti - 16100 COGNAC

Société par actions simplifiée au capital de 1 586 000 euros

337 848 378 RCS ANGOULEME

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Le 16 décembre 2021 à 17 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la coopérative OCEALIA à Cognac, sur convocation du comité de direction.

La convocation a été faite à chaque actionnaire et adressée par courrier.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Sont annexés à la feuille de présence les pouvoirs des actionnaires représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian-Manuel HÜNI, administrateur.

Monsieur DELUSSET est désigné comme secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes, le CABINET SAS MALEVOUT NAUD, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Les actionnaires présents ou représentés possèdent la moitié des actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après échange de vues, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve le rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 et donne quitus de gestion au comité de direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5ème RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la transformation de la forme juridique du Commissaire aux Comptes titulaire de SCP MALEVAUT NAUD (Société civile professionnelle) en SAS MALEVAUT NAUD (Société par actions simplifiée).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6ème RESOLUTION

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Angoulême.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
A Cognac, le 16 décembre 2021

Le Président,
Christian-Manuel HUNI

